

Affaire du secrétaire d'Etat Olivier Dussopt : l'eau doit être gérée par la commune et non par Veolia et cie

écrit par Christine Tasin | 21 mai 2020



Illustration : Olivier Dussopt

Rappelons l'affaire dévoilée par Mediapart. Le secrétaire d'Etat à la fonction publique Olivier Dussopt a reçu un cadeau de la société de la Saur (une sorte de Veolia ardéchois) quelques jours après avoir signé, comme député-maire, un contrat abandonnant à la Saur la régie de l'eau à Annonay. Ce cadeau est constitué de 2 lithographies du peintre Gérard Garouste, pour une valeur de 2000 euros.

https://www.francetvinfo.fr/politique/gouvernement-d-edouard-philippe/le-secretaire-d-etat-olivier-dussopt-epingle-par-mediapart-pour-deux-tableaux-offerts-par-une-entreprise_3973399.html

L'histoire ne dit pas si des espèces sonnantes et

trébuchantes ont été proposées voire offertes en sus au signataire, mais le fait que le décideur, maire de son état, reçoive un cadeau pour avoir permis à une entreprise de gagner de l'argent dans sa commune... c'est un délit qui a un nom, la prévarication. Ajouté à la concussion. Et que le délinquant propose, pour éteindre l'incendie, de rendre les tableaux offerts, deux ans après les avoir reçus, ne change rien à l'affaire. Trop facile ! Pas vu, pas pris. Vu... rendu !

.

Pour un gouvernement qui se prétendait constitué de gens honnêtes, aux mains propres... les scandales succèdent aux scandales...

.

Mais revenons sur le délit commis par Olivier Dussopt... Il est double, comme nous le disions plus haut :

Prévarication : Grave manquement d'un fonctionnaire, d'un homme d'État, aux devoirs de sa charge (abus d'autorité, détournement de fonds publics, concussion et **Concussion** : malversation dans l'exercice d'une fonction publique, particulièrement dans le maniement des [deniers publics](#)...

.

J'avais appris ces deux mots lorsque, lycéenne, je traduisais des extraits du fameux discours de Cicéron sur l'affaire Verrès :

Le procès Verres reste une affaire exemplaire, le modèle des procès de corruption en politique. De quoi s'agit-il ? le puissant et influent magistrat romain Verrès est accusé, en 70 av. J.-C, d'abus de pouvoir, de détournement de fonds, de vol d'œuvres d'art. Pour l'époque, son comportement n'a rien d'exceptionnel. Mais Verrès joue de malchance. D'abord il a

devant lui un accusateur exceptionnel, Cicéron, dont les plaidoiries sont restées célèbres. Ensuite, et c'est le plus important, le droit et la justice finiront par triompher.

«La province de Sicile a été pendant un espace de trois ans ravagée par Verrès ; il a dévasté les cités des Siciliens, il a fait le vide dans les maisons, il a dépouillé les lieux consacrés : tels sont les dires des plaignants. C'est par moi qu'ils vous demandent secours, à vous et aux lois du peuple romain ; c'est moi qu'ils ont désiré avoir pour écarter d'eux leurs calamités, pour les venger des injustices qu'ils ont souffertes, pour être le mandataire de leur droit, pour agir en justice dans leur cause tout entière. » Un gouverneur malhonnête et dépravé, un jeune avocat mettant tout son talent à défendre une province spoliée, voici résumé un des procès les plus exemplaires de l'histoire romaine, qui, par l'intermédiaire de discours demeurés célèbres, les *Verrines*, a permis de redéfinir les devoirs de ceux qui gouvernent.

Le point de départ de cette affaire fut relativement banal. En 70 av. J.-C, Verrès, propréteur* de Sicile depuis 73 av. J.-C, fut accusé de concussion à la fin de son mandat par toutes les cités siciliennes, à l'exception de Messine et de Syracuse. Les sujets de plaintes des Siciliens étaient nombreux : prévarications de toute sorte, pillage organisé de la province, violences inadmissibles.

<https://www.lhistoire.fr/cicéron-et-la-corruption-à-rome-le-procès-de-verrès>

J'y avais appris, en sus d'un peu de latin, le dégoût pour les politiques malhonnêtes, usant et abusant de leur pouvoir, de leur statut pour s'enrichir aux dépens du peuple. Et cela fait partie de ce qui m'a tenue debout toute ma vie.

Loin de moi l'idée de comparer Olivier Dussopt à Verrès, je

crois qu'il n'en a pas la carrure et le culot et il n'a pas eu jusqu'à présent autant de pouvoirs qu'un Verrès. Et pourtant...

Et pourtant, un élu digne de ce nom cherche la meilleure solution pour sa ville, en termes de qualité et de prix. Et il fait son boulot, le boulot pour lequel il est payé... Le maire d'Annonay gagnait autour de 2000 euros mensuels... il n'avait donc pas à accepter de cadeau, de prime, ce qui laisse penser qu'il a été acheté par la Saur...

.

Espérons qu'il y aura enquête et qu'il devra démissionner de son poste de secrétaire d'Etat. Peut-on imaginer qu'il puisse rester en place, impunément, tant que l'affaire n'aura pas été tirée au clair ?

.

Il me semble pourtant que cette affaire devrait pousser tout journaliste digne de ce nom à enquêter sur les régies d'eau... Pourquoi y a-t-il encore des municipalités pour confier la gestion de leur bien le plus précieux, l'eau, qui leur incombe à des entreprises extérieures, à des multi-nationales le plus souvent, que ce soit Veolia, la Lyonnaise des eaux, Suez, la Saur etc. au lieu de gérer elles-mêmes ?

A cause de ces *délégations de service public*, le citoyen paye l'eau cher, très cher, trop cher... puisqu'il faut payer les employés de l'entreprise... et les dividendes des actionnaires ! Dans certains endroits, alors même qu'il y a/avait une source qui, historiquement, alimentait le village, les décideurs ont détourné la source pour offrir aux rapaces de l'eau un contrat liant la ville pendant des années.

Voir par exemple cette petite video de 4 minutes qui , bien qu'elle date de 2010, montre clairement les inconvénients de la délégation de service public concernant l'eau.

.
On comprend bien que, au vu des sommes engrangées par les entreprises qui ont obtenu la délégation de gestion de l'eau, la tentation est forte d'acheter par des cadeaux, voyages, invitations... les élus qui sont les décideurs. Je ne sais si Olivier Dussopt, comme Maire, a donné la préférence à la Saur entre de multiples concurrents ou bien s'il a choisi de ne pas conserver la gestion municipale de l'eau pour la confier à des amis de la Saur... Dans tous les cas, le petit cadeau de la Saur fait désordre...

.
A l'heure où l'on se demande si on ne ferait pas bien de rapatrier en France nombre d'entreprises et d'industries, il n'est pas saugrenu de demander aux villes et villages de notre pays de gérer directement l'eau et d'engranger pour les véritables propriétaires, les citoyens les éventuels bénéfices de l'affaire, non ?

D'autant que le bon sens semble de plus en plus l'emporter, puisque nombre de villes, et pas des moindres seraient parties pour dénoncer leurs contrats et reprendre la main

[...]

Les montagnes du Mercantour, dans l'arrière-pays niçois. Deux affluents du Var y prennent leur source, la Vesubie et la Tinée. Ce sont eux qui approvisionnent le littoral et la ville de Nice, 550 000 habitants en tout. En 2015, la métropole reprend en régie* le service public de l'eau**, disant adieu à Veolia, son délégataire*** depuis

plus de cent cinquante ans. Tourner le dos aux opérateurs privés, ce n'est *a priori* pas ce qu'on attendrait du très droitier Christian Estrosi, président de la métropole Nice Côte d'Azur. Et pourtant... Au nom de la maîtrise du service, de la préservation de la ressource, et pour en garantir le meilleur prix, c'est le choix qui a été fait. Grenoble, Paris, Brest, Reims, Lons-le-Saunier, Besançon, Rennes... toutes ont opté pour une gestion publique.

[...]

<https://www.alternatives-economiques.fr/leau-regie-publique-solution/00087740>